

Réunion du 8 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mme et MM. Philippe ARRIAU, Emmanuel HANON, Maryse PAYBOU.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERTS: MARCHE NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES, EN VERTU DE L'ARTICLE R. 2122-7 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE : MARCHE D'ETUDE RELATIVE A L'ACCES A LA ZONE DE LA PASSERELLE - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 08 AVRIL 2024 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE

Le groupement ARTELIA / ATELIER DE PAYSAGES / NOBATEK est titulaire du marché initial de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site de l'ancienne papèterie des Gaves à Orthez, qui a été notifié le 17 septembre 2021.

Ce marché a fait l'objet d'un précédent avenant n°1 qui avait pour objet :

- d'arrêter les coûts des travaux au stade Projet au moment de 2 398 859,70 € HT tel que prévu à l'article 4 de l'acte d'engagement,
- d'arrêter définitivement le montant de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre tel que prévu à l'article 4 de l'acte d'engagement,
- de prolonger les délais d'exécution de la tranche ferme 1 de 9 mois soit un total d 15 mois en raison des modifications de projet demandées par le Maître d'ouvrage et de la nécessité de relance des appels d'offres travaux suite à la déclaration sans suite prononcée le 09/12/2022.

Ce marché avait fait l'objet :

- d'un précédent avenant n°1 visant :
 - d'arrêter les coûts des travaux au stade Projet au moment de 2 398 859,70 € HT tel que prévu à l'article 4 de l'acte d'engagement,
 - d'arrêter définitivement le montant de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre tel que prévu à l'article 4 de l'acte d'engagement,

- de prolonger les délais d'exécution de la tranche ferme 1 de 9 mois soit un total de 15 mois en raison des modifications de projet demandées par le Maître d'ouvrage et de la nécessité de relance des appels d'offres travaux suite à la déclaration sans suite prononcée le 09/12/2022.

Le montant du marché public ou de l'accord-cadre après l'avenant n°1 était de 130 434,90 € HT, (avenant n°1 signé le 20/03/2023).

- d'un précédent marché complémentaire visant :
 - des prestations nécessaires à l'opération initiale, pour la réalisation des accès à la zone d'activités, comprenant l'ensemble de la phase de conception des ouvrages, l'estimation prévisionnelle du coût des travaux et l'ensemble des réunions avec la maîtrise d'ouvrage, le Département et les concessionnaires de réseaux pour un montant de 10 100 € HT. (Marché signé le 1/06/2023).

Portant le montant du marché public ou de l'accord-cadre après le marché complémentaire à 140 534,89 € HT.

- d'un précédent avenant de transfert visant :
 - d'introduire la société RELIEFS dans les membres du groupement, devenant ainsi ARTELIA/RELIEFS/NOBATEK. La société RELIEFS se substituant à la société atelier de paysages (avenant de transfert signé le 1/06/2023).

Le montant du marché public ou de l'accord-cadre après l'avenant de transfert restant inchangé.

Le présent marché complémentaire n°2 a pour objet le suivi des travaux d'aménagement de l'accès à la zone de la passerelle à Orthez incluant les missions VISA (Vérification des études d'exécution réalisées par les entreprises chargées des travaux), DET (Direction de l'Exécution des Travaux) et AOR (Assistance aux Opérations de Réception).

Ainsi le montant du nouveau marché complémentaire n°2 est de **12 550 € HT**, soit un montant total du marché d'étude après ce marché complémentaire n°2 de **153 084,89 € HT** (augmentation de + 8,93 %).

Eu égard aux développements précédents, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le marché avec l'attributaire désigné par les membres de la Commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Patrice LAURENT